Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 29 Joumada II 1446
31 Décembre 2024

N° 151

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3097**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3098**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3103**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3110**
Homologation de résolutions **3111**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3111**
Avis aux créanciers **3115**
Convocations
Sociétés anonymes **3115**
Sociétés à responsabilité limitée **3117**
Autres sociétés **3117**
Divers
Avis au public **3117**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société civile

Dénomination : Investissement Sidi Ismail.

Adresse : Sidi Ismail Béja Sud - Béja

Type de société : Locale

Montant du capital souscription : 10,000 DT. C'est la base par participation des affiliés

Durée : 99 ans

Activité : Agricole.

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de première instance de Béja : le 20/12/2024 sous le n°31

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèces et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par action

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Attijari Banque

Durée proposée pour la souscription : du 26/12/2024 au 26/02/2025 temps administratif avec possibilité de scellement anticipé sous forme de souscription totale avant l'expiration dudit terme

Les fondateurs : Kouki Majed - Kouki Monia - Kouki Marwa - Raïdani Nabila - Kouki Khalil - Kouki Raïdani Radwen.

2024R03258SODB1

Assemblée constitutive d'une société communautaire

Dénomination : Développement de l'artisanat et revitalisation du tourisme d'art joud

Type de la société : Société communautaire locale

Montant du capital souscrit : 11.400 dinars

Siège social : Librairie Ennajah - rue Salem Bou Guerra - Moknine

Objet : Développement de l'artisanat et animation touristique

Durée : 99 ans

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 12/11/2024 au greffe du tribunal de première instance de Monastir sous dossier n°6

Nombre des parts à souscrire : 57 parts

Valeur nominale de la part : 200 dinars

Date de tenue de l'assemblée constitutive et l'élection administrative : Municipalité de Moknine le 17/01/2025 à 14 :30

Ordre du jour : Détermination de la liste des participants réunis pour la première fois, Approbation du statut, Nomination du commissaire aux comptes, Election des membres administratifs.

Fondateurs :

Oualid ben Jawahdou

Houssem Zouaghi

Radhouan ben Jawahdou

Soumaya Beyrem

Kais Essafi

Najet Hassayoun.

2024S01674SODB1

Constitution d'une société Communautaire

Le Nom de la Société à constituer : SFAX ALEZZA

Type de la Société : Régionale

Montant de capital souscrit de la société : 50.000 DT (cinquante mille Dinars)

L'adresse prescrite du siège social : Rue Baghded bâtiment Abdel Moula Km 0.5 Sfax

Sujet de la Société : Obligation de frais et services municipaux

Durée de la société : 99 ans

Date de lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 18 décembre 2024 au tribunal de première Instance de Sfax sous le numéro 22/2024

Le nombre d'actions à Souscrire : 1000 actions au nom de 50 Dinars par action

Période ouverte pour la souscription : Du 6 janvier 2025 au 8 janvier 2025

Signalons qu'une clôture anticipée de la souscription est prévue valable avant le délai cité

Fondateurs : Slim Gharsallah, Abdelhak Bouchiba, Chadhlia Chamtouri, Mohamed Ben Salah, Haikal Maatoug, Sirine Ben Belguesem, Khaled Mlayah, Bilel Chabchoub, Wadai Guesmi.

2024X01744SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Locale à Kesra

Nom de la société à constituer : "Chisour"

Type de société : Société Communautaire locale

Capital social souscrit : 10 000 dinars (dix mille dinars)

Adresse du siège social : Zone industrielle de Kesra

Objet de la société : Industrie de transformation

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet du contrat constitutif modèle :

24 octobre 2024 au tribunal de première instance de Siliana sous le numéro 2024/21

Nombre de parts à souscrire, leur contrepartie en numéraire et le montant à payer immédiatement :

50 parts pour un montant de 10 000 dinars

Valeur nominale des parts à émettre : 200 dinars par part (deux cents dinars).

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves :

En cas de bénéfices nets ou d'excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 15 % sont affectés sous forme de réserves obligatoires jusqu'à atteindre 50 % du capital social de la société communautaire locale.

- 20 % sont alloués à des activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

- Le reste des bénéfices ou excédents peut être distribué dans la limite de 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Tout surplus au-delà de ce seuil est investi dans le développement et l'amélioration des activités de la société à l'échelle locale.

Banque dépositaire des fonds issus de la souscription : Banque Arabe de Tunisie (ATB), agence de Makthar.

Période d'ouverture de la souscription :

Du 1er décembre 2024 au 25 janvier 2025, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration du délai mentionné.

Modalités de convocation et lieu de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription totale, la convocation pour l'assemblée générale constitutive sera effectuée par la publication d'un avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT), et dans deux journaux, ainsi qu'un affichage au siège de la délégation de Kesra et à la mairie de Kesra.

Les fondateurs :

- Houssem Zgaya
- Marwa Ramadhani
- Sofiane Gamoudi
- Achref Mallassine
- Mohamed Zaytoun.

Avis aux personnes intéressées à participer à la constitution de la société :

Les personnes intéressées doivent soumettre leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, à travers une fiche de participation disponible auprès des fondateurs. Cela après consultation du projet des statuts de la société.

2024403207SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un délégataire

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RNE : 0000393H

S.A au capital de 1.008.880,000 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

Suivant procès-verbal du conseil d'Administration, en date du 1er novembre 2024 et enregistré à la recette des finances La Charguia le 19 décembre 2024 quittance n°M136867 enregistrement n°24713727 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises RNE le 23/12/2024 dossier n°2024154652, il a été décidé la nomination de :

M Mohamed Ben Salem en tant que Délégataire de la société avec tous les pouvoirs et toutes les attributions du Directeur Général.

2024T01246SANB2

Réalisation de l'Augmentation du capital de 4.500.000 DT à 6.500.000 DT

Société TUNICAST

Société anonyme

Capital social : 6 500 000 TND

Siège social : Route de Sousse Km 5, Mégrine - Ben Arous

Matricule fiscal : 0940520B

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/12/2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 13/12/2024 enregistrement n°24504430, quittance n°9277, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital social de la société pour le porter de 4.500.000 de dinars à 6.500.000 de dinars, soit une augmentation de 2.000.000 Dinars, par l'émission de 20.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune a été libérer totalement à la souscription.

2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Un exemplaire des documents ci-après énumérés, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 24 décembre 2024 sous le n°2024155201 :

1- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12/12/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 13/12/2024 enregistrement n°24504430, quittance n°9277.

2- Déclaration de souscription et de versement enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 24/12/2024 enregistrement n°24804577, quittance n°9471.

3- Liste des souscripteurs et états des versements enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 24/12/2024 enregistrement n°24804575, quittance n°9470.

3- Un Certificat délivré par le conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 24/12/2024 enregistrement n°24804578, quittance n°9475.

Augmentation du capital est ainsi réaliser et l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 (nouveau) «Le capital social est fixé à la somme de 6.500.000 Dinars, divisé en (65.000) actions de 100 dinars chacune».

2024R03250SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

TUNICAST

Société anonyme

Au capital social de 6 500 000 TND

Siège social : Route de Sousse Km 5, Mégrine - Ben Arous

Identifiant unique : 0940520B

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société TUNICAST, société anonyme, siège social sis à la route de Sousse km 5, Mégrine, Ben Arous, ayant principalement pour objet la fabrication de produits sidérurgiques, que suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 décembre 2024, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 6 000 000 Dinars par l'émission de 60000 actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 6 500 000 Dinars à 12 500 000 Dinars.

Cette augmentation est réservée aux Fonds Commun de Placement à Risques Mourafik III et Mourafik IV et à la Société d'Investissement à Capital Risque «ATD SICAR», avec suppression du droit préférentiel de

souscription, à libérer par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée dans un délai de 30 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Zitouna dans un compte indisponible sous le numéro 25 037 000 0001354512 75 et auprès de la banque Arab Tunisian Bank sous le numéro 01 100 0281192015758 50.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises le 26/12/2024 sous le n°AC 022122024.

2024R03251SANB2

Notice

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS RESERVEE A FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1

QUALIFOUR SA

Société anonyme

Au capital social de 1.021.000 DT

Siège social : 8 Rue Ibn Nadim, 1er étage, 1073 Montplaisir, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1654592E

Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les bases de conversion, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de Montplaisir en date du 5 décembre 2024 sous le numéro 24807609, quittance numéro M107701 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions de 150.000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de dix Dinars Tunisiens (10 DT) chacune totalisant un montant global d'un million cinq cents mille Dinars Tunisiens (1.500.000 DT), réservé à la société FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1.

Les OCA seront régies par les dispositions légales en vigueur et par une convention d'émission des OCA conclue entre la Société et la société FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1.

Société émettrice : Qualifour, Société Anonyme au capital social de 1.021.000 Dinars Tunisiens, Identifiant Unique 1654592E, ayant son siège social au 8 Rue Ibn Nadim, Montplaisir, 1002, Tunis Tunisie, (ci-après la "Société").

Montant de l'émission des obligations convertibles en actions : Un million cinq cent mille Dinars Tunisiens (1.500.000 DT).

Objet social : La programmation informatique.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 novembre 2024 a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 6 décembre 2024 sous le numéro 2024151355 et dont une annonce sera publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises et dans deux journaux quotidiens dont un en langue arabe.

Nombre et valeur des obligations convertibles en actions à émettre : 150.000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de dix Dinars Tunisiens (10 DT) chacune, totalisant un montant global d'un million cinq cent mille Dinars Tunisiens (1.500.000 DT).

Libération : Intégrale à la souscription, concomitamment à la date de signature de la convention d'émission d'obligations convertibles en actions.

Forme des obligations convertibles en actions : Les obligations seront nominatives.

Période de souscription : La souscription aux obligations convertibles en actions devra être réalisée durant les trente (30) jours suivant la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de trente (30) jours pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations convertibles en actions émises.

Modalité de souscription : Par conversion d'une créance d'un million cinq cent mille dinars tunisiens (1.500.000 DT) détenue par la société QUALIFOUR à l'encontre de la Société.

Date de jouissance : A la date de clôture de souscription.

La date de maturité des OCA : les obligations convertibles en actions seront émises pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de clôture de la période de souscription.

Rémunération : Annuellement, le 31 mai de chaque année, la Société paiera en numéraire annuellement aux titulaires d'obligations convertibles en actions en rémunération des obligations convertibles en actions un montant, conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Date de remboursement : Sous réserve du non-exercice par les titulaires des obligations convertibles en actions de tout ou partie de leur droit de conversion en actions des obligations convertibles en actions, les obligations convertibles en actions non converties seront remboursées par la Société le jour de la maturité des obligations convertibles en actions.

A cette date, la Société paiera en numéraire au Souscripteur le montant en principal des OCA non converties ainsi que la rémunération due et non payée à cette date, et ce conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

La Société ne sera pas en droit de procéder à un remboursement anticipé de tout ou partie des obligations convertibles en actions, sans l'accord des titulaires des obligations convertibles en actions.

Actions à émettre en conversion des obligations convertibles en actions : les obligations seront convertibles en actions nouvelles de la Société.

Parité de conversion des obligations convertibles en actions :

La parité de conversion des obligations convertibles en actions sera déterminée sur la base de la valeur des fonds propres, conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Modalités de conversion :

Le détenteur d'Obligations Convertibles disposera à son choix d'une option de conversion totale ou

partielle des Obligations Convertibles non remboursées qu'il pourra exercer comme suit :

- Durant la première période d'exercice de l'option à savoir entre le 1er Avril 2028 et le 30 Juin 2028 ; Et

- Durant la deuxième période d'exercice de l'option à savoir entre le 1er Juillet 2028 et le 30 Septembre 2028.

Les Actions qui résulteraient de la conversion des OCA donneront les mêmes droits que les autres Actions émises par la Société et porteront jouissance à compter du 1er janvier de l'année au cours de laquelle a eu lieu la Conversion y compris sur l'ensemble des résultats reportés nés avant cette date.

Notification de Conversion :

La décision des titulaires d'OCA de convertir tout ou partie des OCA fera l'objet d'une ou de plusieurs notifications de conversion, adressée(s) à la Société, dans la forme prévue par la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Forme des actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions : Actions ordinaires

Conditions particulières : Au cas où la Société serait défaillante dans le paiement d'une somme quelconque due aux titulaires des obligations convertibles en actions à sa date d'exigibilité, la Société sera tenue de payer un intérêt de retard sur cette somme à compter de la date d'exigibilité jusqu'à la date de paiement effectif au taux toutes taxes comprises de 15 % l'an.

Etablissement domiciliataire : l'établissement, la délivrance des attestations de propriété par le service financier des obligations convertibles en actions seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société.

Modalité et délais de délivrance des titres : le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la Société.

Garantie : les obligations convertibles en actions ne sont assorties d'aucune garantie. Les obligations convertibles en actions ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires de l'émetteur.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Spéciale des titulaires d'obligations convertibles en actions et lieu de réunion : la convocation de l'Assemblée Générale Spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 355 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'Assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2024R03253SANB2

Désignation d'un Président du Conseil d'Administration

«ITALCAR GROS S.A»

Capital social : 300 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis Carthage

MF : 10613871E/A/M/000

RC : B0156022008

Le Conseil d'Administration du 7 octobre 2024, enregistré à la recette des finances sous le n°M132965 le 4/12/2024, déposé au RNE le 21/11/2024, sous le numéro 2024147865, a décidé de désigner Monsieur Imed GHARBI en qualité de Président du conseil d'administration de la société Italcar Gros pour une période de trois ans qui s'achèvera lors de la réunion de l'AGO statuant sur l'exercice 2026.

2024403190SANB2

Nomination d'un Directeur Général

EUROPEAN INDUSTRIAL AND BASE METALS LIMITED

(Agence non résidente) (SA)

Immeuble SAADI Tour C/D Route Ariana Tunis 2080

MF : 999617BNM000

Identifiant Unique : 999617 B

D'un procès-verbal du conseil d'Administration de la société tenu à Malte, le 8 Novembre 2024, enregistré à Tunis le 14/11/2024 à la Recette des Enregistrements des Actes de Sociétés de Tunis sous n°24804071 quittance n°8534, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/11/2024 sous le n°2024147313, il a été résolu de nommer Monsieur Karim Ben TRAD en qualité de Directeur Général avec les pouvoirs pour assurer la gestion générale de la succursale en Tunisie.

2024403192SANB2

Nomination d'un Directeur Général

NORTH AFRICA MINING AND MINERALS LIMITED (Agence non résidente) (SA)

Immeuble SAADI Tour C/D Route Ariana Tunis 2050

MF : 0999614YNM000

Identifiant Unique : 0999614Y

En vertu d'un procès-verbal du conseil d'Administration de la société tenu à Malte, le 8 Novembre 2024, enregistré à Tunis le 14/11/2024 à la Recette des Enregistrements des Actes de Sociétés de Tunis sous n°24804072 quittance n°8535, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/11/2024 sous le n°2024147312, il a été résolu de nommer Monsieur Karim Ben TRAD en qualité de Directeur Général avec les pouvoirs pour assurer la gestion générale de la succursale en Tunisie.

2024403193SANB2

Désignation d'un Président du Conseil d'Administration

«ITALCAR S.A»

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

MF : 0937892 D

Le Conseil d'Administration du 8 Novembre 2024, enregistré à la recette des finances sous le n°M135629 le 13/12/2024, déposé au RNE le 25/12/2024, sous le numéro 2024155515, a décidé de désigner Monsieur Imed GHARBI en qualité de Président du conseil d'administration de la société Italcar SA pour une période de deux ans qui s'achèvera lors de la réunion de l'AGO statuant sur l'exercice 2025.

2024403194SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Au sens des articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

SANGO ELLIS

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 TND

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous, Tunisie

Identifiant Unique : 1803396J

Montant de l'augmentation de capital : Un montant en nominal de 3.150.000 Dinars pour porter le capital social de 1.000.000 Dinars à 4.150.000 Dinars.

Objet social : Le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 décembre 2024, a été enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau, Tunis le 26 décembre 2024 sous le n°24574629 Quittance n°9540, et a été déposé au Registre National des Entreprises le 26 décembre 2024 sous le n°AC022142024.

Actions nouvelles à souscrire : 31.500 Actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement en espèces.

Admission aux AG et droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles.

Répartition du résultat du boni de liquidation et constitution des réserves : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faites des frais et charges ainsi que des amortissements, majorés ou minorés des résultats reportés et ce, après déduction d'une fraction (5%) pour constituer la réserve légale. L'Assemblée Générale pourra distribuer le solde des bénéfices ou le reporter sur l'exercice suivant. Le boni de liquidation est réparti proportionnellement entre actionnaires.

Période de souscription : la date d'ouverture des souscriptions est fixée pour le 16 décembre 2024 et la date de clôture est fixée pour le 15 février 2025, sauf clôture anticipée en conséquence de la souscription de 100% du montant de l'augmentation avant cette date.

Versement des fonds : Les fonds seront versés sur un compte bancaire ouvert dans les livres la banque Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) sous le numéro 11 002 0003442 081 788 20.

Convocation de l'AGE : L'AGE a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 276 du Code des Sociétés Commerciales.

2024403210SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'Article 164 du code des sociétés commerciales

Dénomination : Société GAT Investissement

Forme : Société Anonyme.

Siège social : N° 92-94 Avenue Hédi Chaker Tunis

Objet social : Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers

Identifiant Unique : 0539146G

Durée : 99 ans.

Capital social : 40.000.000 dinars en cours d'augmentation à 50.000.000 dinars.

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/12/2024 enregistré à la REAS 1er Bureau de Tunis le 23/12/2024 sous le N°24504559 Quittance n°9452, a été déposée au Registre National des Entreprises le 25/12/2024 sous le n°AC012102024 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société décide d'augmenter le capital de la somme de 10.000.000 de Dinars pour le porter de 40.000.000 de dinars à 50.000.000 de dinars en numéraires et ce par la création de 100.000 actions nouvelles de 100 dinars chacune totalement souscrites et à libérer intégralement à la souscription.

La souscription sera effectuée par les Actionnaires qui exerceront leur droit préférentiel à la souscription à titre irréductible à raison d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions non souscrites seront attribuées aux autres actionnaires à titre réductible proportionnellement à leur participation et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires qui souscriront à titre réductible.

Banque dépositaire : Les fonds provenant de la souscription sont versés au compte indisponible n° 08005010083202266155 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence Mohamed V (A8+65)

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024403213SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Pouvoir aux gérant pour hypothèque de 500 000 DT

SOCIETE FONDATION EL GHARBI

Capital : 10 278 000 DT

Siège social : Im La petite enfance rue Groenland les Berges du Lac 1053

En vertu du procès-verbal de l'AGO du 12 Novembre 2024 enregistré à la recette des finances des actes de

sociétés le 15 novembre 2024 quittance n°M111571, enregistrement n°14710071, quittance Registre national des entreprises "RNE" n°2024F14809171 en date du 20/11/2024 dont les associés ont décidé de :

Donner pouvoir à Mr Bechir Gharbi de procéder à l'hypothèque des biens à concurrence de 500.000,000 DT dans le cadre de crédits pour la fondation Gharbi.

2024T01247SRLB2

Cession de parts

STE BHIRINI DISTRIBUTION SARL

Capital : 15000 Dt

Adresse : Lotissement Wafa Résidence n°77 -2082 Fouchena - Ben Arous

MF : 1890067E

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire daté le 29/11/2024, enregistré à la recette des finances de Fouchena enregistrement n°24705470 quittance n°M112301 et selon contrat de cession de parts de la société Bhirini distribution daté le 4/9/2024 enregistré à la recette des finances de Fouchena le 5/9/2024 enregistrement n°24105469 quittance n°M112299 il a été déposé une copie au registre national des entreprises le 23/12/2024 sous le n°2024154815.

Il a été décidé :

- Madame Hakima Bargaoui a cédé à toutes ses parts sociales et les parts sociales appartenant à Mr Mekded Bahrini comme suit :

- Madame Hakima Bargaoui a cédé 300 parts à Mr Ali Ben Mohamed Agerbi

- Mr Mogded Ben Daoued a cédé 450 parts à Mr Ali Ben Mohamed Agerbi.

2024R03256SRLB2

SOCIETE NOURCOM INTERNATIONAL - SARL

Adresse : Zouaouine 7024 Bizerte

Matricule unique : 1628671D

Conformément au procès-verbal de la session extraordinaire tenue le 23 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances Ras - Jebel, numéro d'enregistrement 24504838, n° de quittance M0100207, dont une contrepartie a été déposée au Registre National des Entreprises le 26/12/2024 sous le numéro 2024155927. Il a été décidé de dissoudre la société à compter du 23/12/2024 et la nomination de Mme Kholoud Al-Jalasi un liquidateur sis à Zawaouine, 7024 Bizerte.

Tout créancier devra produire la preuve de sa dette dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce.

Toutes les objections soumises après le délai imparti sont considérées comme non reconnues.

2024R03257SRLB2

TUNISIAN HOSPITALITY GROUP

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 100.000 DT

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1475133G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/7/2024 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau, Tunis REAS, le 12/12/2024 sous Qn°M009245 Enreg n°24804410)

Suite à la démission de Mr. Kai Hannes Gehrmann de son poste de gérant, les associés décident de nommer Monsieur Nierhaus Siegfried en qualité de gérant pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus, et pouvoir de signature individuelle.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 16/12/2024 sous dossier n°2024153284.

2024403187SRLB2

KAOUN

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.005,890 Dinars

Siège social : Cléopâtre Centre-Bur, A7-2, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

I.U : 1548479K

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 18/11/2024 (enregistré à la Recette des Finances Charguia - Tunis le 21/11/2024 sous Qn°M128959 En°24712573) et suivant les statuts mis à jour du 18/11/2024 (enregistrés à la Recette des Finances Charguia - Tunis le 21/11/2024 sous Qn°M128993 En°24712582). Les associés approuvent les statuts mis à jour.

Un exemplaire du P.V et des statuts mis à jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 6/12/2024 sous dossier n°2024151388.

2024403188SRLB2

SOCIETE TECHNICAL DRAWING SERVICE - SARL

Siège social : N°70 Rue 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

I.U : 1620516H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27/12/2024 enregistré à la recette des finances Rue de la Gare Tunis, sous le n°24507337, Quitt n°M082810 en date du 3/12/2024, et dont une copie a été déposée au registre National des Entreprises le 18/12/2024 sous n° de dossier 2024153479 Ben Arous, il a été décidé :

L'approbation à l'unanimité de la nomination de Mr Naim Bekalti comme liquidateur de la Société.

Et suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/12/2024 enregistré à la Recette des Finances Rue de la Gare Tunis, sous le n°24707755, Quitt n°M086529 en date du 20/12/2024, et dont une copie a été déposée au registre National des Entreprises le 24/12/2024 sous n° de dossier 2024155059 Ben Arous, il a été décidé :

L'approbation à l'unanimité de la décision de la cessation définitive de l'activité de la société et l'approbation du rapport du liquidateur.

2024403201SRLB2

INTERNATIONAL SCHOOL OF CARTHAGE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.760.000 Dinars

Siège social : Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis

Matricule fiscal : 0933033Y/P/M/000

Identifiant Unique RNE : 0933033Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13/3/2024 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 27/05/2024 sous le numéro 24704522, quittance n°M074352, les associés ont décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 août 2023 ;

- Approbation des conventions conclues dans le cadre de l'article 115 du code des sociétés commerciales, relatives à l'exercice clos le 31 août 2023 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 ;

- Quitus au gérant au titre de sa gestion de l'exercice clos le 31 août 2023 ;

- Nomination de madame Camilia Ben Brahim gérante de la société pour les exercices clos au 31/8/2024, 31/8/2025, et au 31/8/2026.

Une copie du PV a été déposée au RNE en date du 30/5/2024.

2024403203SRLB2

Société Sirine

Société à responsabilité limitée

Capital social : 20.000 Dinars

Siège social : Mzaougha - 5034 Zeramdine

IU : 1075046H

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 23 août 2016 enregistré à la recette des finances de Zeramdine Monastir le 22/02/2017 sous Qn°M004205 En°17800102, les associés ont approuvé les résolutions suivantes :

- Cession des parts de Mr Mongi Ammar à Mr Walid Jguiirim

- Modification des articles 6 et 7 des statuts.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises le 18/10/2024 sous dossier n°2024134861.

2024403212SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation rédigé le 3/12/2024, sous le registre des brouillons n°15, page 58, et enregistré à la recette des finances de Sijoumi le 5/12/2024, quittance n°M127871.

Monsieur Bader Eddine ben Ali fait donation la totalité du fonds de commerce du local destiné boulangerie sise à l'avenue Khaled Ibn Walid Douar Hicher, Manouba avec ses éléments corporels et incorporels à Madame Amel ben Ali, registre de commerce n°B0252182020.

Cet avis a été publié dans le journal "Sarih" le 13/12/2024.

Les oppositions se font à la bénéficiaire dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au JORT.

2024T01249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 19/12/2024 enregistré à la recette des finances La Marsa le 20/10/2024 sous le n°24208506 quittance n°M151490 la Société NEWFORM SARL M.F. 1691736L son représentent légal Mr Walid Benmoussa a vendu à la Société Pegase Commerce SARL en état de constitution tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°185 avenue Hédi Chaker La Marsa exploité pour vente des meubles remplacé par vente de produit alimentaire et produit ménager.

Toutes oppositions seront déposées Chez Maître Haytham Kilani avocat son cabinet est situé au n°01 avenue Taieb Mhiri Apt C3 La Marsa Tunis pendant 20 jours de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Essahafa et La Presse du 27/12/2024.

2024T01254FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/11/2024, légalisation de signature le 29/11/2024 et 9/12/2024 enregistré à la recette des finances Bab Suika le 25/12/2024, quittance n°M040896, enregistrement n°24204229, Mr Abdelaziz Ben Thaher Ben Arbi Ben Atia a vendu et cédé à Mme Fatma Bt Ridha Ben Mohamed Ben Yemna, la totalité du fonds de commerce sis au 49 rue Mongi Slim Tunis.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du fonds de commerce sis au 49 rue Mongi Slim Tunis.

Un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 28/12/2024.

2024T01257FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Medina le 22/01/2024 quittance n°M007247 n° d'enregistrement 24200044, Mr Abdelmajid ben Mheni a vendu la totalité de son fonds de commerce sis au 16 avenue Habib ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à tout commerce et industrie à Mme Imen Guesmi demeurant à la route Gremda km 01 Sfax.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 24/01/2024.

2024R00200FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P rédigé par Maître Mourad Massoudi 21 rue Bachir Jaziri Gabès, daté du 02/02/2024 et enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 5/02/2024 reçu n°M009863 n° d'enregistrement 24201075, Monsieur Anoire Haj Yahya a cédé à Madame Fathia Ahmed l'ensemble du fonds de commerce à l'avenue Salahdine Ayoubi Gabès.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse de l'acheteuse Madame Fathia Ahmed à cité Madina Zrig Gabès.

Cette annonce a été publiée aux Quotidiens «Elchourouk» et «Le Quotidien» daté du 29/02/2024.

2024R00711FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 7/3/2024 quittance n° M024434 n° d'enregistrement 24201717, Mr Alaa Eddine Louati a

vendu la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des journaux et tabacs à Mr Slimane Abdejalil demeurant à Kasar Jara - Beni Khdech Médenine.

Contrairement à ce qu'était indiqué dans le contrat de vente les oppositions doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 23/3/2024.

2024R00726FCCC2

Renonciation à la propriété d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 01/4/2024 et enregistré le 02/4/2024 à la recette des finances d'Hammamet suivant Quittance n°M054424; Mr Wassim Sammoud a renoncé gratuitement le fonds de commerce sis à la Rue des Nations Unies Hammamet, destiné à (Restaurant touristique) avec tous ses éléments corporels et incorporels; à la Société LAQUARIUM HAMMAMET (SARL) en cours de constitution représenté par Mr Wassim Sammoud.

Les oppositions seront reçues au cours des vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT entre les mains de Wassim Sammoud sis à Kharrouba Mrezga Hammamet Nabeul. Cette Annonce a été publié aux deux journaux quotidiens : "la Presse et Sahafa" le 21/4/2024.

2024R01002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nouvelle Madina le 17/10/2023 quittance n°M079050, enregistrement n°23205764 Mme Neila Bent Hédi Jlassi a vendu à Mme Najoua Bent Mohamed Tounsi le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente de fournitures et accessoires de couture sis au 5 rue Farhat Hached Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 21/11/2023.

2024R01430FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 19/4/2024 enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa le 6/5/2024 sous le n°24200688, Mme SAADAOUI Sabeh bent Salem ben Ibrahim, Titulaire de la CIN n°07732502 du 6/10/2007, inscrite au RNE sous le n°1802370T, a vendu à Mr Chikh Achraf ben Jileni, Titulaire de la CIN n°09818560 du 07/12/2023 la totalité du fonds de commerce lui appartenant représentant un local à usage fast-food n°03, sis à la Gare de Menzel Bouzelfa, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'opposition au prix s'effectue entre les mains de l'acheteur CHIKH Achraf domicilié chez le rédacteur du contrat maître FATHALLAH Anouar sis au 137 Avenue Habib Bourguiba - Immeuble «EL KARAMA» 4ème Etage n°11 - Nabeul dans un délai de vingt jours de l'insertion de cette annonce au JORT.

Une copie de cette annonce a été insérée dans les journaux le Quotidien et Echourouk du 11/5/2024.

2024R01582FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/8/2023 enregistré à la recette des finances de Médenine le 14/8/2023 sous le n°23203826 quittance n°M067475, Monsieur Habib ben Rebai Sallami demeurant à Alamrin division municipale Menzel Bouzelfa Nabeul inscrit au registre national des entreprises sous le n°A20579272023, matricule fiscal n°000/C/N/648658, N° CIN : 05705263 émise à Tunis le 14/9/2015 a vendu à Monsieur Touati ben Habib Zawech demeurant à Erouiss, Metameur Médenine, n° CIN : 05728202 émise à Tunis le 02/9/2004, la totalité du fonds de commerce constituée d'un local exploité en tant que café (Buvette) situé à la route de Gabès Médenine 4130 et c'est avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Mohammed Kouni Eliheouel l'avocat dans l'immeuble d'Essid rue 02 Mai 1966 Médenine et c'est dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 20 août 2024 au journal le Quotidien.

2024R02201FCCC2

Acte de désistement d'un fonds de commerce

Suite un acte daté du 10 Août 2022 et enregistré à la recette des finances avenue de France le 17 Novembre 2022 sous le n°22204297, quittance n°75912, désiste la société Fatma et Sahbi BAATOUT «FSB» MF : 972112N/A/M/000 à la société BAATOUT DE COMMERCE MF 1786914 J/P/M/000 le fonds de commerce situé à :

- Nabeul 30 Avenue Habib THAMEUR.

- Nabeul Avenue Mongi BALI.

- Hammamet Route MC 28 MREZGUA, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux La Presse et Sahafa du 31 décembre 2022.

2024R02231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la recette des finances de Dahmani sous le numéro 24200445, quittance numéro M012800 daté le 10/6/2024, Monsieur Ghaith Ben Badii ben Mosbeh el Guizani a vendu à Mohamed Ridha ben Khaled Ben Youssef el Maaroufi tout le fonds de commerce situé à place de l'Indépendance à Dahmani. Les oppositions doivent se faire chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

2024R02264FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte SSP daté le 4/12/2023 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 11/12/2023 (Quittance 141572 Enregistrement n°23203993) Mr Fawzi Ben Mustapha Ben Mizouni Laamari a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 15 Rue Mouaouia Ibn Abou Soufiene El Menzeh 5 Ariana à Mr Tawfik Ben Ibrahim Ben Salah Tbib.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales au 15 Rue Mouaouia Ibn Abou Soufiene El Menzeh 5 Ariana et ce dans le délai de 20 jours de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 13/11/2024.

2024R02830FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation redigé par Notaire Abdechakir Attia daté le 11/6/2024 enregistré au cahier de travail n°842, Mr Mohamed Ben Mohamed Habib Ben Omar Hattay donne à sa Femme Mme Nesrine Ben Bechir Ben Heni, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente de produits parfumerie et de beauté nommée "Parfums et cadeaux chez Nesrine" en détail sis à cité Ezzouhour Kelibia.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 23/11/2024.

2024R02939FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 16/2/2024 rédigé par Maître Faten Souid enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa le 4/3/2024 sous le n°M007935 quittance n°22200287 M. Fathi Trabelsi, titulaire de la C.I.N n°001761844 délivrée à Tunis le 18-9-1998 a vendu la totalité du fonds de commerce résultant de l'activité de vente des volailles au local sis au marché municipal de Menzel Bouzelfa, à M. Moez Ben Khaled Galleb, titulaire de la C.I.N n°9758304 délivrée à Tunis le 27-8-2007 à Tunis. Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T entre les mains du vendeur M. Fathi Trabelsi.

Le présent avis est paru au journal «Essabeh» en date du 19/10/2024.

2024R02940FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite un acte de vente enregistré à la recette des finances de Soliman le 23/07/2024, reçu n°M043733, enregistré sous le n°01676, Mr Ben Naser Sami CIN n°06473143 a vendu tout le fonds de commerce (vente pièces de rechanges voitures) qui lui appartenant au local sis à l'avenue Habib Bourguiba Soliman à Mr Ben Jabeur Moez CIN n°14446490 toute opposition doit être effectuée à l'adresse dans un délai de 21 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal Quotidien le 28/11/2024.

2024R03013FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente enregistré auprès du bureau de perception de Grombalia le 4/5/2022 sous le numéro M045534 est inscrit sous le numéro 22202139, M. Houssem Abid a vendu à M. Ramzi Hmissi le fonds de commerce destiné à l'exploitation d'un café de première catégorie, situé à Hay El Harafiyyin, Hay Erroumana 5, Grombalia, Gouvernorat de Nabeul.

Toutes oppositions sont à adresser à l'acquéreur, M. Ramzi Hmissi, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de ce contrat au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/12/2024.

2024R03139FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente enregistré auprès du bureau de perception de Grombalia le 7/10/2020 sous le numéro M075517 et inscrit sous le numéro 18302966, M. Mohamed Dhaouadi a vendu à M. Seif Eddine Atrous et Houssem Abid le fonds de commerce destiné à l'exploitation d'un café de première catégorie, situé à Hay El-Harafiyyin, Hay Erroumana 5, Grombalia, Gouvernorat de Nabeul.

Toutes oppositions sont adressées à l'acquéreur, M.Seif Atrous, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de ce contrat au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/12/2024.

2024R03140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 16/10/2024 sous quittance n°M148785 sous le n° d'enregistrement 24206027 M Fathel Benamer a vendu à M Mohamed Amin Benamou le fonds de commerce exploité pour vendre les légumes et les fruits et les épices sis au 240 Avenue Habib Bourguiba Hammamet.

Toutes oppositions seront reçues au 240 Avenue Habib Bourguiba Hammamet. Cette annonce est publiée au journal Essahafa le 23/10/2024 et ou journal la presse le 23/10/2024.

2024R03157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 16/12/2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia en date du 23/12/2024, N° de quittance M130809 n° d'enregistrement 24206806, Mme Habiba bent Khmais Attia a vendu à Mme Ibtissem bent Ferjani Ferjani, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Vente produits alimentaires, dans le local sis Fondek Ejdid Grombalia.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/12/2024.

2024R03235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte identifié par signature le 9/12/2024 a commune de Mohamédia ben Arous et enregistré à la recette des finances de Fouchena Ben Arous le 9/12/2024 sous le numéro d'enregistrement 24205526 Quittance n°M112924 madame Amal Mlik a vendu à monsieur Marwen Dridi la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de la vente des fruits secs situé à la rue de Liberté Mhamdia 1145 ben Arous sur la route nationale numéro 3 au niveau de cité Nazaha.

Les oppositions devront être faites dans un délai du 20 jours à partir de la publication du présent avis au j.o.r.t entre les mains de monsieur Marwen Dridi à son adresse rue d'Abou Alaa Maari cité Nazaha Mhamdia Ben Arous.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 14/12/2024.

2024R03239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/12/2024, enregistré à la recette des finances Kelibia le 19/12/2024 sous le n°24203613 quittance n°M092220 Mr Feres ben Maaouia CIN n°06431961 du 10/11/20 a vendu à Mr Mohamed ben Maaouia CIN n°06481350 du 10/10/2005 la totalité du fonds de commerce destiné commerce et fabrication meuble et ameublement et aluminium sis à rue Sousse Kélibia.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié le 24/12/2024 au journal le Quotidien.

2024R03240FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammamet le 18/12/2024 n° de quittance M173616, n° d'enregistrement 24207329, Mme Wafa Ayari donne à titre de vente le fonds de commerce à Mr Lotfi Mansouri cin n°07561936 son Espace fast-food sis à l'Avenue Habibi Bourguiba 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite de vente seront adressées à la demeure de maître Hsein Benaycha Rue Amirale Mohamed Bazez 8050 Hammamet.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 23/12/2024.

2024R03241FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de désistement rédigé par maître Ayadi Naoufel avocat prés la cour de cassation sis à rue Imem Ibn Arfa Jendouba enregistré à la recette des finances de Jendouba sous numéro 23200017 quittance n°M000477 monsieur Khemiri Jamel ben Hédi titulaire de la CIN n°02527856 délivrée le 28/02/2014 a désisté au profit de Ouerghi Manoubia Bent Bechir titulaire de la CIN n°02545442 délivrée le 20/11/2009 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels objet sis au marché central Jendouba destiné à la vente de fruits et légumes.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains de l'avocat Ayadi Naoufel à son cabinet ci-dessus indiqué dans un délai de (20) jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" le 21/12/2024.

2024R03243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi Avocat auprès de la cour de cassation sis son bureau au 10 avenue Londres Tunis, enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 12/12/2024, quittance n°M055069 Monsieur Abled Karim Ben Mustafa Ben Mohamed Khoualdi CIN 02545986 a vendu à Monsieur Abdel Salam Ben Yousef Ben Amar Khoualdi CIN 07758150 la totalité du fonds de commerce n°E17551778 immatriculé auprès registre national des entreprises, activité «vente de produit de quincaillerie» sis à la Route Ain Drahem Tabarka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Monsieur Abdel Salam Ben Yousef Ben Amar Khoualdi à son adresse sise à Cité Morjen Tabarka Jendouba, dans les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Copie de cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 12/12/2024.

2024R03244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 29 novembre 2024 enregistré à la recette des finances de l'avenue Taiib M'hiri Nabeul le 3 décembre 2024 reçu n°m128426 enregistrement n°24207917, M. Zied ben Habib Dagfous CIN n°06430350 a vendu la totalité du fonds de commerce à M. Ramzi ben Mohamed Doufani, CIN n°05103275 exploité «cafeteria» situé au n°58 avenue «marpla» 8000 Nabeul, avec ses éléments corporels et incorporels RNE, IU n°16620001P.

Toute opposition doit être déposées entre les mains de le vendeur et l'acheteur à son adresse d'un fonds de commerce qui dessus au n°58 avenue «marpla» 8000 Nabeul dans le délai de 20 jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT.

La vente de ce fonds de commerce était publiée dans le journal Echourouk daté le 13/12/2024.

2024R03246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 18/12/2024 et enregistré à la recette des finances Boumhal le 19/12/2024 sous le numéro 24204388 quittance numéro M075889, monsieur Mohsen Ben Ablaziz Ben Taleb a vendu par procuration au nom d'Ahmed Hssine Ben Taleb à la société LE PARISIEN le fonds de commerce exploité au local commercial M04 à la résidence carré d'or Boumhal destiné à l'activité d'un restaurant publié au journal «Echourouk» du mercredi 25/12/2024. Les oppositions seront exercées entre les mains de l'acheteuse la société LE PARISIEN à son siège élus au 03 résidence Saint Germain 2097 Boumhal Elbassatine dans le délai de vingt jours (20) après la publication de cette annonce.

2024R03248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/11/2024 enregistré à la recette des finances de Bab Souika Tunis le 11/12/2024 n° d'enregistrement 24204028 n° de quittance M007837, Mr Abdelatif Wislati vendeur demeurant à l'Aouina 4 rue Sidi Zeid vend à Mr Khaled Jerbi un fonds de commerce situé au 54 bis souk Elgrana Tunis.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues au local du fond de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal le Temps le 22/12/2024.

2024R03255FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Conformément à l'acte notarial élaboré par maître Karima Gammodi notaire en premier et son assesseur le 12/12/2024 enregistré dans le relevé de mois de décembre 2024 à la Goulette Mme Samia Dali de nationalité tunisienne en tant que donneur a donné à sa fille Ramla Dali tunisienne tout le fonds de commerce de prêt à porter avec toutes ses composantes matérielles et morales situé au 6 Rue Lagha le Kram, ID 0428640E numéro de l'ancien registre commercial A0146452004.

Les objections seront déposées au 6 Rue Lagha le Kram.

Cette annonce est publiée dans le journal Essabah le 26/12/2024.

2024R03259FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 8/02/2024 enregistré à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse le 9/12/2024 sous le n°24206331 quittance n°M072367 Mr Rami Ben Kamel Ksouri CIN n°09799118 a vendu le fonds de commerce "Buvette" sous le nom «THE TIME OUT» à Mr Chaker Ben Mohamed Ferjani CIN n°06764584 demeurant à la rue d'Algérie Zramdine Monastir.

Un extrait a été publié au journal Echourouk du 25/12/2024.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours entre les mains du rédacteur du contrat de vente Maître Mounir Jrad, Avocat sis à l'Avenue Senghor immeuble El Yomen 2ème étage Sousse.

2024S01673FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP signé en date du 23/12/2024, enregistré à la recette des finances de Téboulba le 23/12/2024 sous n°24203054 quittance n°M061414. Mr Salem Ben Salah, titulaire de la CIN n°04158249, demeurant à la Rue Carthage n°50 Téboulba a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce du local avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité administrative et commerciale à l'Avenue Ennasr Téboulba (MF : 342131L) à Mr Mohamed Hédi Bayiudh, titulaire de la CIN n°14041626, demeurant à la Rue Fadhline - Téboulba.

Les oppositions se font au cabinet de maître Najeh Achour Ben Latifa avocat à la cours de cassation à son cabinet sis au 5-3 Rue Koubine - Moknine dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 27/12/2024.

2024S01676FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente rédigé le 13/12/2024 et enregistré à la recette des finances rue 3 septembre 1934 Sousse le 19/12/2024 sous le n°24202618 quittance n°M096300, Madame Meriem Bent Imed-eddine Hamza, demeurant à Sahloul 4 Sousse, titulaire de la CIN n°09266935, vend et cède à la société LA REINE SOLAIRE, société à responsabilité limitée, son numéro unique au Registre National Des Entreprises 1622073K, sis à la rue Mongi Slim 5040 Zarmdin, représentée par son représentant légal son mandataire Monsieur Lazhar Hamrouni, titulaire de la CIN n°06800266, la totalité du fonds de commerce "vente des produits alimentaires générales et autres activités commerciales en générale", qui se situe à la rue Abou Hamed Lghazeli Bouhssina Sousse, exploité dans le local de Monsieur Mohamed Miled, titulaire de la CIN n°02868627. Le dit fonds n'est pas inscrit au Registre National Des Entreprises.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse à l'adresse du local ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été déjà publiée au journal quotidien Achourouk le 26 décembre 2024.

2024S01677FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé le 27/11/2024, enregistré à la recette des finances Hammam Sousse 29/11/2024, sous le n°127551 enregistrement n°24207268. La Société YAKINE DES LEGUMES ET FRUITS société à responsabilité limitée siège social au 02 rue Abou el Faraj Alisfahani Sahloul Alghrabi Hammam Sousse, gérant Gaith ben Moncef Mhiri, titulaire de la CIN n°08447302, vend la totalité de son fonds de commerce constitué d'un local pour vente de tout commerce et vente de fruits et des légumes en détail qui se situe à la rue Abdelkader Daghrir Hammam Sousse prés du fourrière Hammam Sousse à Ahlem bent Ali ben Mohamed Azouzi titulaire de la CIN n°07749919 adresse cité Azaza Nasralah Kairouan.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse Ahlem Bent Ali ben Mohamed Azouzi à son adresse au fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été déjà publiée au Journal quotidien Achourouk le 25/12/2024.

2024S01678FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Boumhel el Bassatine

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, avocate à la cour d'appel, légalisé le 10 et 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Boumhel le 19/12/2024 sous le n°24204374, quittance n°M075753, la société ALLO MATELAS, SARL, inscrite au

Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1493295C, dont le siège social est situé au n°10, avenue de l'Indépendance, 2097 Boumhel El Bassatine représentée par sa gérante Marwa Abbes, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au n°10, rue de la Liberté, à Boumhel el Bassatine et exploité dans l'activité vente au détail de tous types de mousse matelas ressorts, meubles et ameublement à la société Nouvelle Sotim, SA inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Essabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax à l'adresse Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage Escalier B Bureau N°4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01725FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Hammam Chatt

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel, légalisé le 10 et 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances d'Hammam Chatt le 19/12/2024 sous le N° 24202427, quittance n°M048486, la société Allo MATELAS, SARL inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1493295C, dont le siège social est situé au n°10, avenue de l'indépendance, 2097 Boumhel El Bassatine représentée par son gérante Marwa Abbes, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à complexe commercial et résidentiel de Hammam Chatt, Ben Arous et exploité dans l'activité de vente au détail de tous types de mousse matelas ressorts, meubles et ameublement à la société Nouvelle Sotim, SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Essabah le 23/12/2024.

les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage Escalier B Bureau n°4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01726FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Route de Béja, Terre Barchid

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel, légalisé le 10 et 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Sidi Hessine Tunis le 19/12/2024 sous le n°24205838, quittance n°M131923, la société LIGHT MOUSSE, SARL, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1324066A, dont le siège social est situé au n°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Belhaj a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la route de Béja, Terre Barchid, et exploité dans l'activité de vente au détail de tous types de mousse matelas ressorts, meubles et ameublement à la société Nouvelle SOTIM. SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage Escalier B Bureau N°4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01727FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Elagba, Tunis

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel, légalisé le 10 et 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Sidi Hessine Tunis le 19/12/2024 sous le n° 24205837, quittance n°M131918, la société LIGHT MOUSSE, SARL, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1324066A, dont le siège social est situé au n°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Belhaj a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la Rue n°4267, km 7, Elagba, Tunis, et exploité dans l'activité de vente au détail de tous types de mousse matelas ressorts, meubles et ameublement à la société Nouvelle SOTIM. SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage Escalier B Bureau N°4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01728FCCC2

Vente d'un fonds de commerce Mornaguia, Manouba

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel légalisé le 10 et 11/12/2024, et enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 19/12/2024 sous le N° 24202433, quittance n°M069986, la société LIGHT MOUSSE, SARL, inscrire au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1324066A, dont le siège social est situé au n°16, avenue Habib Bourguiba, 2023 Ben Arous, représentée par son gérant Tarek Belhaj a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à Route GP5, km 14.2, Mornaguia, Manouba, et exploité dans l'activité de vente au détail de tous types de mousse matelas ressorts, meubles et ameublement à la société Nouvelle SOTIM. SA. inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah le 23/12/2024.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage Escalier B Bureau N°4-5, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2024X01729FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite au contrat de donation daté le 12 décembre 2024 enregistré à la recette des finances rue Larbi Zarrouk Sfax le 16 décembre 2024 n°M064981 dressé par les deux notaires à Sfax Abid Zouhir et Lotfi Meziou. Monsieur Tarek Ben Hédi Ben Mohamed Kachaw donne à son fils Karim la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, est représenté par la clientèle, la réputation commerciale et le matériel utilisé pour vendre les parfums dans le magasin situé à l'Avenue Habib Thamer, n°22 Sfax et le propriétaire de l'unique identifiant est 0441644K. Les oppositions se présentent devant le donneur à l'adresse du fonds de commerce au cours de 20 jours de cette publication au journal officiel c'était après avoir été publié dans le journal Al-Chorouk, n°12151 publié le 25 décembre 2024 page 28, et dans le Quotidien, n°7297 publié le 25 décembre 2024 page 8.

2024X01736FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé le 19/12/2024, enregistré à la recette des finances de Rue de l'Autriche le 20/12/2024 sous le numéro 24205596, Quittance numéro M095400, Monsieur Kamel ben Abdellatif Bouarada, a vendu à Monsieur Lassad ben Abdellatif Bouarada le 1/8 de part indivise du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels seulement exploité comme FAST FOOD dans le local situé au 107 avenue de Londres Tunis.

Toues les oppositions devront être faites entre les mains du rédacteur de l'acte Me Nabil DAGDOUG, l'avocat au 17 bis, rue Kamel Atatürk - 1er étage- Apt.1- Tunis, dans vingt jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk et le Quotidien» du 26/12/2024.

2024403184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 4/12/2024 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 13/12/2024 sous le n°24208388 quittance n°M130313, la société «Maison Jamoussi» S.U.A.R.L, identifiant unique 01031457, ayant son siège au 46 Bis avenue Ibn Khaldoun Ariana, a vendu et a cédée à la société Tunisienne d'électricité et de peinture «STEP» S.A.R.L, ayant son siège au 43 avenue Ibn Khaldoun Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 46 Bis avenue Ibn Khaldoun Ariana destiné pour la vente des produits d'électricité et de quincaillerie.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur dans son domicile élu sis au 21 rue Errahma cité la Gazelle Ariana dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Essahafa» du 26/12/2024.

2024403197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente signé le 26/11/2024 et enregistré à la Recette des Finances de Borj Louzir le 27/11/2024 sous le n°24204771 quittance numéro M091441. Monsieur Hichem Ousleti a vendu à monsieur Youssef Ayari la totalité du fonds de commerce situé au 88 rue Jobran Khalil Jobran el Mansoura Ariana destiné à la vente des fruits secs avec un prix quatre mille cinq cent dinars (4.500.000d).

Il est à noter que les oppositions sont acceptées au Cabinet de Maître Hammi Makni Imene - avocat à la Cour de Cassation- située au 10 rue Hédi Chaker Immeuble Chaibi Premier étage bureau n°A13 L'Ariana dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Une copie de cet article a été publiée dans le journal «Al- Chourouk» le 19/12/2024 page 26.

2024403209FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un contrat rédigé par maître Imed Mansouri sis au 30 avenue Habib Bourguiba Mégrine, signé signature légalisée à la municipalité de Dar Chaabene El Fehri; arrondissement de Dar Chaahene El-Fehri en date du 15 août 2013 et enregistré à la recette des finances de Dar Chaabene El-Fehri le 20 décembre 2024 selon la quittance n°M070782 et l'enregistrement n°24303650. Mr Dhaou Ben Saad Maaned titulaire de la c.i.n n°03574769 délivrée le 7/6/1996 à Tunis donné en location à Mme Besma Bent Dhaou Ben Saad Maaned titulaire de la c.i.n n°09824255 délivrée le 13/02/2013 à Tunis. La totalité de son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sise au 51 avenue Habib Bourguiba Dar Chaabene El Fehri Nabeul conçu pour toutes les activités commerciales et ce pour une période de deux ans renouvelables à partir du 01/6/2013.

Toutes les oppositions seront acceptées dans les délais légaux; à partir de la date de publication au JORT et ce auprès de l'adresse de Mme Besma mentionnée ci-dessus, à savoir ; 51 avenue Habib Bourguiba Dar Chaabene El Fehri Nabeul.

2024T01250FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte daté du 25/9/2024 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 26/9/2024 n° enregistrement 24305594 quittance n°M074907 Mme Arbia Bent Mohamed Bouraoui a loué en gérance libre à Mr Mohamed Amir Ben Hatem El Maazoun tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé au n°52 rue Pierre de Coubertin Tunis exploité

pour vente Fast-Food pendant 01 ans renouvelable du 01/9/2024 au 31/8/2025.

Cet avis a été paru au journal La Presse du 25/12/2024.

2024T01251FCCC3

Gérance libre

Par acte S.S.P enregistré le 26/01/2024 à la recette des finances de la Marsa, quittance n°14130 enregistrement n°24300617 Mm Zahiya Lajnef a loué à Mm Amina Salam, la totalité du Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au n°4 rue Abdelhafith Elmeki, la Marsa et ce pour une durée d'un an renouvelable publié au journal Echourouk et le Quotidien le 13/02/2024.

2024R00429FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Bou Salem daté le 20 février 2024 numéro d'enregistrement 24300409 quittance n°M011064 Mme Aziza bent Thaoidi ben Salah Gharmi a loué à la société "AL Khayyat pâtisserie" représentée par gérant Mr Mohamed ben Bahri Saidani tout le Fonds de commence exploité pour activité pâtisserie sis à l'Avenue 20 Mars Bou- Salem 8170 Gouvernement Jendouba avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée de cinq ans renouvelables à partir du 01/02/2024 au 31/01/2029.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Essahafa et la Presse du 28/3/2024.

2024R00755FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant acte sous seing privé daté le 17/8/2024 enregistré à la recette des finances de Fahes en date du 27/8/2024, quittance n°40603 enregistrement n°24302478, Mr Abdellatif Ben Hamadi Ben Taher Bachouch a loué à la Sté GROUPE TKOURI représentée par son gérant Mr Rachid Ben Romdhan Ben Abdesalem Takouri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels entant que gérance libre, destiné tout commerce dans le local sis à la rue Mosquée Fahes Zaghouan. Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/12/2024.

2024R03174FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P daté du 13/12/2024 et enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 13/12/2024 sous le n°24306797, Mr Wadiaa Zmantar, de nationalité tunisienne, titulaire de la C.I.N n°08476160 a loué à la Société Corn dog & Cheese son identifiant unique au RNE 1827101F, représentée par sa gérante Mme Kammoune Amira, de nationalité tunisienne, titulaire de la C.I.N n°09266529 la totalité du fonds de commerce sis à Khezama Est Sousse pour l'exploitation d'un fast-food, et ce pour une période de sept ans.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le Mercredi 25/12/2024.

2024S01675FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic des propriétaires

Un syndic des propriétaires a été constitué à la Résidence EL AYECH 2

Dénomination : Al BATROS

Adresse : 55 Avenue Habib Bourguiba (ex UMA) 2036 Soukra Ariana.

Comité Fondateur :

Sellami Nizar : Président

Benhamadi Slah : Vice-Président

Ben Jedou Abdessalem : Secrétaire général

Ben Jmi Yacine : Trésorier

Belhadj Ali Ezeddine : Membre

Bououne Mohamed : Membre.

2024T01256APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Azure Wave - vague Azur.

Objectifs : Contribuer au renforcement du développement personnel et communautaire parmi les jeunes, œuvrer à promouvoir et diffuser la culture, encourager l'échange et la cohabitation entre les cultures tout en respectant le cadre légal tunisien, et participer à la préservation de l'environnement naturel et du patrimoine en coordination avec les autorités compétentes.

Siège : Les Larmel, 25 route touristique, Tabarka

Président de l'association : Chaâbane Abbes

Secrétaire général : Adel Znaidi

Trésorier : Habib Rostom Abbes.

2024R03249APSF1

Constitution d'un Syndicat des résidents de la résidence

Cote d'Azur ZARZOUNA

- Selon le procès-verbal d'une réunion en date du 8 Août 2024, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 18 août 2024, Quittance n°M074761 enregistrement n°248059520. Il a été décidé de constituer un syndicat de logement :

- Le Nom : Syndicat des résidents de la résidence «Cote d'Azur» sis à Bizerte

- Siège social : Bizerte

Les objectifs : Entretien et réalisation de toutes opérations administratives et financières.

Les Membres :

- Le Président : Driss Dridi

- La Trésorière : Sarra Buscaino

- La Secrétaire Générale : Aziza Rhayem Boujemaa.

2024R03252APSF1

Syndicat des copropriétaires de résidence «Narjes»

Route Menzel Cheker Km2 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de la résidence Narjes, du 12 Juillet 2024 à la recette des finances le 19 Septembre 2024, sous le n°24804828, quittance n°M092900 le syndicat des copropriétaires du résidence Narjes est constitué, sis à la Route Menzel Cheker Km2 - Sfax.

Et en vertu de ladite PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Ghassen Hammemi : Président du syndicat.

- Mr Wael Megdich : Trésorier.

- Mr Samir Dammak : Membre.

- Mr Abdelmajid Cherif : Membre.

- Mm Dorra Karray : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Narjes entame ses travaux officiellement à partir de 12 Juillet 2024.

2024X01735APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Al-Nakheel pour le développement, la culture et l'éducation à Klebia.

Adresse : Al-Klebia / Al-Jercine - Sud Kébili - Kébili.

Sujet : Intérêt pour le développement, les affaires culturelles et éducatives.

Classé comme : Une association à but non lucratif.

Objectifs :

1- Soutenir les efforts de l'Etat pour diffuser les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique entre les individus.

2- Contribuer à la réalisation du développement durable en créant et en soutenant des projets.

3- Aider et contribuer à la revitalisation du mouvement culturel.

4- Contribuer à l'instauration d'un climat éducatif sain.

Membres :

Président : Tarek Benbrahim.

Trésorier : Mosbah Touibi.

Secrétaire général : Mabrouk Touibi.

2024X01738APSF1

Constitution de l'association

Nom de l'association : Momentum pour la culture contemporaine

Siège social : Sedghian, Djerba, Médenine.

Objectifs :

1. Contribuer à la promotion de la culture et des arts contemporains dans la sphère publique et encourager la participation des citoyens à des expériences d'art contemporain.

2. Œuvrer à la création et au développement de formes artistiques nouvelles et innovantes sur la scène artistique tunisienne.

3. Contribuer à la création d'une nouvelle génération d'artistes et d'activistes culturels actifs dans la société tunisienne.

4. Contribuer à la diffusion des pratiques culturelles contemporaines tunisiennes auprès des organisations de culture contemporaine du monde entier.

Comité directeur :

Présidente : Salma Ksamantini

Secrétaire générale : Imen Cherif

Trésorier : Amin Gharbi.

2024403208APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un Nouveau président du conseil d'administration

Groupement de développement agricole les agricultrices de Fernana

Suite au procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 19/4/2024 enregistré à la recette des finances rue d'Alger de Jendouba le 25/4/2024 sous le numéro d'enregistrement 24801148 quittance numéro M029349.

Il a été décidé ce qui suit :

Mme Yousra Balti a été nommée Présidente du Conseil d'administration en Remplacement de Mme Nadia Ganouni.

2024R01619APSF2

Association Al-Regueb Taekwondo et activités affiliées

Selon le procès-verbal d'une réunion en date du 11/10/2019 enregistré au Bureau du District Financier de Regueb le 8/7/2020 sous le numéro M021544, il a été décidé :

- Changement du nom de l'association d'Al Regueb Taekwondo et activités affiliées pour devenir Ippon Sports Regueb.

2024X00771APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

La Société Mahdia Sea Products "MSP" matricule Fiscal n°1567879 E, siège social Tunis Belvédère 99 -101 Avenue de la Liberté appartement n° A 1-1.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité d'un terrain nu, parcelle n°31 et 19, d'une superficie de 3175 m², situé à la zone industrielle de Mahdia

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Mahdia le 27/01/2025 à 9h.

Mise à prix :

Quatre cent quarante quatre mille cinq cent Dinars (444.500,000 D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S01671VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

1) Mohamed Ben Neji Baba, demeurant au 9 Rue Ebn Kholdoun Sousse CIN 04049049.

2) Ismail Ben Mohamed Sta, demeurante au 9 Rue Taher Sfar Sousse CIN 04012844.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°45547 Monastir d'une superficie de 7234 m², dénommé «MOHAMED ET ISMAIL» sis à Ouardanine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 1 344 006 D prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 22/01/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S01672VEPA1

Vente aux enchères

Maître Abdelfattah Ayadi

Auprès de la Société Ayadi d'Avocats, de Consultations et d'Arbitrage

Identifiant fiscal : 1792810P/A/M/000

Partie poursuivante : Amira Al-Fitouri, son siège social choisi au cabinet Maître Abdelfattah Ayadi, Avocat à la Cour de Cassation auprès de la Société Ayadi d'Avocats, de Consultations et d'Arbitrage Adresse, 2, Rue Léopold Sédar Senghor, chargée d'accomplir toutes les démarches légales en sa qualité de surveillante.

Partie saisie : Murad Al-Garati, basé Avenue de la Bolivie, n°31, quartier Habib, Sfax.

Document d'exécution : Injonction de payer n°11126 délivré par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 le 8/7/2024 décidant :

Obligeant Mourad Al-Garati, domicilié Avenue Bolivie n°31, quartier Habib, Sfax, pour payer le modèle en nature ou tous documents qui lui substituent en nature :

1. Un montant littéral de : deux cent mille dinars (200 000 000 D) le principal de la dette.

2. Y compris frais : cent cinq dinars (105 000 dinars), un avis de paiement connu.

3. Excédent légal : à compter de la date de restitution de l'instrument sans remboursement le 01/9/2022 jusqu'à la réalisation du remboursement définitif.

4. Honoraires d'avocat : quatre cents dinars (400 D).

L'injonction de payer est notifiée par l'huissier de justice Maître Nasser Al-Lawati, selon son rapport n°9816 du 7/8/2024.

Vente aux enchères de l'immeuble : L'ensemble du bien représenté dans un terrain d'une superficie de 239.50 mètres carrés, situé sur la route de Manzel Chaker, à 1,5 km de Sfax à gauche en direction de la route précitée, plus précisément la parcelle n°5 séparant les deux routes de Manzel Chaker et de l'aéroport. Mesurez-le depuis son coin avant Est, en direction d'Al Jawf, à 13.50 mètres, puis vers l'ouest est incliné vers Al-Jawf à 16,00 m, puis vers la Qiblah à 16,00 m. 11,50 m, puis vers l'est, où il est relié au coin à partir duquel la mesure est de 14,00 m. Il est érigé sur ce terrain au niveau de l'ensemble de ses bordures, sans laisser d'espace de retrait et d'aération. Le bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée, qui est un thé hall avec une entrée ouest. Il est actif sous le nom «MORATI» en cas d'exploitation par un tiers raisonnable, comme indiqué dans la carte Le numéro d'identification fiscale 0145823 délivré par l'Administration Fiscale de Sfax le 3/02/2023 contient des toilettes et comptoir Son sol est carrelé de carreaux de parquet son plafond est décoré avec staff. Le bâtiment surmonte le rez-de-chaussée d'un étage supérieur d'une superficie de 233,20 mètres carrés, non préparé, entrecoupé de quelques parcelles contenant 19 colonnes en béton.

Date et lieu de la vente et de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 2, sis à la 3ème zone, Rue Ahmed Aloulou près du Bureau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale Sfax et ce la matinée du Mercredi 22/01/2025 à partir de 9 heures du matin.

Mise à prix : 240.000.000 D.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat. La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024X01730VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Nassima Kallel

Avocate

Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B n°A12 Sfax 3000

Poursuivant : Le Comptoir Tunisien de Bâtiment COTUB au nom de son représentant légal inscrit au registre national des entreprises RNE sous le n°0003755C, demeurant à son siège social route de Tunis km 0.5 Sfax.

Partie saisie : Les héritiers de Samir Ben Fraj Ben Hamida sont : Selma bent Mohamed Ben Abdessalem Samet titulaire de la Carte d'identité n°01924112, Karima Jribi titulaire de la Carte d'identité n°08250751, Iheb Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°11829030, Hiba Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°14622277, Hajer Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°09441461, Haifa Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°11813478, demeurant à la rue Maghreb Chabba Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat, Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B n°A 12-Sfax 3000. M.F 000 P A 630 188 K.

Immeuble saisi : La totalité du terrain situé à rue Elkods allant à la rue Mongi Slim Chabba Mahdia, contenant un bâtiment divisé en deux parties : - un local pour usage habitat dont la superficie est 550 m² contient 4 chambres, un salon, deux cuisines, un couloir, un bloc sanitaire et un jardin au coin sud - ouest, - un dépôt dont la superficie est 256 m² ouvrant au sud à deux portails en bois. L'immeuble est Limité au sud Sabeh Gharbi et rue Elkods, à l'est Abdelwaheb Moala, à l'ouest Noureddine Farhat, Taher Ghezel et une voie publique, et au nord Sadok Achour et Sadok Baryoul.

Mise à prix : Sept cent quatre vingt et un mille deux cent Dinars (781.200d, 000) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi vingt sept janvier deux mille vingt cinq (27/01/2025) à neuf heures à la Chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Mahdia Rue Taieb Mhiri Mahdia.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2024X01731VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Ayadi Abdelfateh

M.F : 1792810P/A/M/000

Partie poursuivante : Saif -Din Abid, route Mahdia-Al-Bustan-Sfax, Domicile élu au bureau de maître Abdelfateh Ayadi, de la Sté Ayadi d'avocats et d'arbitrage 2 Léopold Senghor, Immeuble Idriss, Sfax.

Partie saisie : Mamdouh ben Abdallah, demeurant à la route Sidi Mansour, km 6, Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : L'ensemble des biens faisant l'objet du titre immobilier, n°55258, Sfax, «Al-Wafa», sise à la Mairie de Sidi Mansour, km 10, District de Mansoura, Province de Sfax, d'une superficie de (361 mètres carrés) composé d'un terrain sur lequel a été construite une villa, composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un entrepôt, délimité par la qibla et la route derrière elle Ecole primaire de Mansoura, à l'est, la parcelle n°441, et à Jofa, la parcelle n°442, et derrière elle se trouve la route Habbana, et à l'ouest, la route.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax la matinée du lundi le 27/01/2025 à partir du 9 heure du matin.

Charges réelles grevant l'immeuble : Le bien objet de la vente bénéficie d'une première hypothèque au profit d'Aman Banque, selon l'hypothèque émise le 12/03/2013, dépôt Sfax, tome 01/2023, numéro 8377, pour garantir un total d'un montant de (100 000 000 D) en sus des excédents et dépenses.

Une seconde hypothèque au profit d'Aman Banque selon l'hypothèque émise le 16 septembre 2014, Dépôt Sfax, Volume 02/2023, n°2478, pour garantir un montant total de (30 426 000 D) outre les excédents et dépenses.

Mise à prix : quatre cent dix-sept mille deux cent cinquante dinars (417 250 000 D) selon l'estimation de l'expert Mohsen Bouzid.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024X01732VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

A la demande :

Dhieb Radhouan, CIN n°01303042 son domicile route Mahdia Sakiet Edayer Sfax.

Partie saisie :

Aissa Tahari demeurant à Dhoukhane Hencha.

Avocate poursuivante :

Maître Sirine Tmimi Yaich, avocate à la cour d'appel demeurant au 56 rue Dag Hammarskjöld immeuble Fourati, 1er étage, Sfax, matricule fiscal : 1685024/W.

Immeuble saisi :

L'immeuble sis à l'entrée adjacente de l'école primaire «al bochra», rue 9 avril, Markaz Sedra, route Tunis, km 8 Sakiet Ezzit - Sfax. La propriété se compose d'un terrain à peu près rectangulaire d'une superficie d'environ 254.67 mètres carrés, sur une partie de celle-ci a été érigé un immeuble d'habitation avec rez-de-chaussée, il s'agit d'une ancienne maison dont les travaux de conversation et d'entretien présentent des traces évidentes d'humidité. Le bâtiment se compose d'un salon de réception, de trois pièces, d'une cuisine et d'une salle d'eau (douche) d'une superficie d'environ 86.61 mètres carrés. La partie restante du terrain comprenait un regard et de solides espaces pavés et en terre battue. Le bâtiment est adjacent au bâtiment voisin de la côte est et en partie souterrain. La propriété dispose d'un compteur séparé pour l'électricité et est équipé d'un compteur individuel pour l'eau potable.

Mise à prix :

Cent trente-cinq mille dinars (135.000.000) le tout frais en sus.

Date et lieu de la vente :

Le lundi 20 janvier 2025 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax rue Abou Qasem Chebbi, Sfax à partir de 9h du matin.

Visite de l'immeuble :

Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocate poursuivante Maître Sirine Tmimi Yaich ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01733VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, IU n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1- tél/71 230 203, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Faouzi Ben Abdelaziz MZOUGHI. C.I.N n°07004121 demeurant au n°47 Rue Maouia Ibn Hedij El Ouardia 1 Tunis, et à Cité Boukthir, par la rue Habib Achour Boumhal Ben Arous.

Immeuble saisie et mis en vente : La totalité des parts indivises soit 360 parts / 73720 parts dans la propriété dénommée «Borj El Hafsi» objet du titre foncier n°50253 Ben Arous, sise à la Cité Boukthir, par la rue Habib Achour Boumhal Ben Arous, consistant en une bâtisse sur deux étages en cours de construction, l'avancement des travaux est de 80%, et un studio, et une clôture. L'accès du rez-de-chaussée au 1er étage par un escalier extérieur. La superficie couverte est de 392 m². Les travaux de construction du studio sont achevées il est composé de deux chambres, une cuisine et une salle d'eau, sur une superficie de 40m².

La mise à prix : est fixée à la somme de trois cent quatre vingt quinze mille huit cents cinquante six Dinars 480 Millimes (395.856Dt480) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le jeudi 30 Janvier 2025 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2024403185VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un terrain à Raoued - Ariana

Etude Maître Taamalli Belgacem

19 Rue de La Libye - Lafayette - Tunis

M.F : 186708/H/A/000 - 22065952

Poursuivant :

BH RECOUVREMENT -(ex société générale de recouvrement des créances) Société anonyme, Identifiant Unique : 0788628G. Siège social : 67 Avenue Alain Savary - Immeuble B - Cité Jardins 2 - Tunis.

Partie saisie :

Tahar Ben Mohamed Ben Tahar Lakhal cin 03717657, adresse : Menzel Abderrahmen, rue Quods Bizerte - Boite postale 1.

Avocat poursuivant : Maître Taamalli Belgacem, Avocat à la cour de cassation, 19 Rue de la Libye Lafayette - Tunis. M.F 186708/H

Immeuble objet de la saisie :

- La totalité des parts indivises consistant en une parcelle du terrain couvrant 5000m²-5000 parts contenue dans le lot n°10 du plan du titre foncier 64198 Ariana, dénommé Dhiba et Bir Jmili divisé en 31328 parts situé à sidi Amor Boukhtiwa - Raoued - Ariana.

Le dit terrain est composé de deux parties :

1/ 1ère partie : couvrant 3050m², urbaine située dans la zone Nna - suivant le plan d'aménagement de la commune de Raoued.

2/ 2ème partie : couvrant 1950m² ; située dans une zone verte naturelle UVd, suivant le plan d'aménagement.

Le terrain est rectangulaire - limitation ; du coté est : d'une largeur de 51.60m et sur une rue de 10m.

A l'ouest : 50.00 m de largeur sur la propriété de Hammouda Kassar.

Et tout cela d'après le rapport d'expertise de deux experts Mrs Ben Noureddine Lazhar et Sahnoune Hédi.

Mise à prix : Quatre cents trente quatre mille deux cents cinquante dinars (434.250dt) en sus les frais d'adjudication à fixer par le tribunal.

Tout participant doit consigner un tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

Tout participant étranger doit avoir l'autorisation postérieure du gouverneur

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le 27 Janvier 2025 à 9h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana.

La visite de l'immeuble : chaque jour pendant les heures de travail.

Pour plus de renseignements : contacter le tribunal ou le cabinet de l'avocat où le cahier des charges est déposé.

2024403186VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet maître Louati Raoudha

Avocate près de la cour d'appel

Avenue Mongi Slim Bizerte

Tél / Mobile : 55644048

Matricule Fiscal : 1204794/K

1/ Le créancier saisissant : - Dridi ben el Makki Nour eddine, ouvrier, demeurant à Utique Bizerte.

- Mechergui ben Hadi Fadhel, ouvrier demeurant nouveau quartier n°9 Zarzouna Bizerte.

- El Ferjani ben Amor el Habib, demeurant quartier el hithab Utique Bizerte.

- El Mahwachi ben al Khatui Mohammed al Salah, ouvrier demeurant Utique Bizerte.

- Louati ben Mahmoud Walid, ouvrier demeurant el hawith Utique bizerte.

- Kamar ben el Hadi Ridha, ouvrier, demeurant Zhana Utique Bizerte.

- El Kochbati ben Mohammed Mourad, ouvrier demeurant el Hawith Utique Bizerte.

- Louati Ben Mahmoud Chokri, travaille à l'étranger, demeurant el howith Utique Bizerte.

- El Khthiri ben Abdel Kader Ali ouvrier demeurant el howith besbassiya Bizerte.

- Al Akkari ben Killani el Nasser, ouvrier demeurant Utique Bizerte.

- El Jandoubi Ben Elmanoubi Salwa, ouvrière demeurant Utique Bizerte.

- Baya ben Taher Mohammed, ouvrier demeurant Elgaria Utique Zhana Bizerte.

- Mathlouthi ben Abdellah Ridha ouvrier, demeurant 59 nouveau quartier Zarzouna Bizerte.

2/ Le débiteur saisi : la société Traitement Industriel de la Maille «TIM» société à responsabilité limitée, en la personne de son représentant légal, dont le siège social sis à la zone industriel Utique Bizerte.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Louati Raoudha, Avocate à la cour d'appel rue Mongi Slim Bizerte.

4/ L'immeuble destiné à la vente : la totalité des 4017 parts indivises revenant à la société traitement industriel de la maille TIM objet de titre foncier n°5958 Bizerte située au loin de 36-37 km de Tunis aux angles des deux voies menant de sidi Abdellah à Utique et de Tabarka à Ghar el Milh et de la route n°8 menant de Bizerte à Tunis d'une superficie de 3969 m carrés, il s'agit d'une unité industrielle constituée de 4 bâtiments, le premier est un atelier de superficie de 2211 m carrés, le deuxième bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée et deux étages supérieurs d'une superficie de 117 m carrés, le troisième est destiné au gardiennage, le quatrième est destiné pour le générateur électrique.

5/ La mise à prix : est fixée à 712.556 D.

6/ Date des enchères : la vente aux enchères est fixée pour le mardi 21/01/2025 à 9 h du matin et suivant au tribunal de 1ère instance de Bizerte.

7/ La visite des lieux : la personne intéressée peut visiter le lieux tous les jours.

La consultation du cahier des changes peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte soit à l'étude de maître Louati Raoudha sise à l'avenue Monji Slim Bizerte.

2024403216VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite de la société SABAT - SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°1027 le 12/12/2024 à l'encontre de la société SABAT SARL I.U 1195783D et son gérant Slim Abida (CIN 05362350), en désignant Mme Linda Saaied juge commissaire et Rached Zaghdoudi syndic de faillite. Les créanciers sont tenus de reproduire leurs créances avec justificatif dans le délai légal au bureau de Rached Zaghdoudi sis centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2024R03234VEPA2

Avis de faillite

Société Tunisia Broadcasting "Shems FM"

Siège social : Rue lac Annecy, N° 5, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1147434 Q

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°971 en date du 12/12/2024, il a été décidé la mise en faillite de la Société Tunisia Broadcasting et la désignation de M. Mohamed Bechir Alamri en tant que juge commissaire et M. Mbarek Khamassi en tant que syndic de faillite; les créanciers et toutes les personnes concernées doivent déclarer leurs créances avec toutes les pièces justificatives dans les délais réglementaires de 15 jours de la date de publication de cet avis au JORT, conformément à l'art.531 de la loi 2016-36 du 29 Avril 2016 et ce, directement au siège de la société ou au cabinet du syndic de faillite contre décharge ou par lettre recommandée à l'adresse suivante : n°1 Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous, Tél : 98 288 351, Email : csre.khamassi@gmail.com.

2024403191VEPA2

Parti des jeunes pour la révolution et la liberté

Siège social : Au numéro 53, Avenue Habib Bourguiba - Bardo - Tunisie

En application de la décision émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis 01 en date du 22/11/2024 dans le cadre des affaires numéro 308, il a été décidé la clôture des travaux de liquidation de «Parti des Jeunes pour la Révolution et la liberté». Toutes les personnes concernées doivent s'adresser au liquidateur susvisé, dont le bureau est situé au 7 Hooker Doolittle 4ème étage bureau n°15 belvédère 1002 Tunis (tél. : 92.122.520).

2024403198VEPA2

Avis de Jugement de Faillite

Société Phukets

Identifiant Unique : 433882B

S.A au capital de 342.000.000

En vertu du jugement dans l'affaire numéro 761 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 28/11/2024, il a été décidé la faillite de la société Phukets dont le siège social : Golden Bowling, rue principale, bord du Lac, Tunis 1053, Identifiant Unique 433882B, il a été désigné aussi Monsieur Anis Ettaieb entant que syndic de faillite de la société Phukets et le juge Madame Nesrine Ben Khadim en tant que juge de faillite.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce (article 531), il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Anis Ettaieb à son adresse sise au 100 rue du bacha RDC bureau 8 Tunis. Tél : 26735461 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024403199VEPA2

Société les Panneaux Normalises des forêts de Tabarka «Panofort»

Décision de changement de l'administrateur judiciaire

MF : 0855458J

Conformément à la décision de changement d'administrateur judiciaire rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 5/12/2024 dans l'affaire numéro 701, l'administrateur judiciaire Youssef Nouri a été remplacé par Anis Taieb, dont le bureau est situé au 100 rue du Pacha RDC bureau 8 Tunis Tél : 26735461, et ce sur la société «Panofort», Identification fiscale 08554581.

2024403200VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE DES SERVICES NATIONAUX ET DES RESIDENCES

Société anonyme

Au capital de 19 291 180 Dinars

Siège social : Rue du Lac Turkana les Berges du Lac - Tunis 1053

Messieurs les Actionnaires de la Société des Services Nationaux et

des Résidences sont invités à la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 28 janvier 2025 à 10 H au siège de la Société des Services Nationaux et Des Résidences sis à la rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard dans la tenue de la présente assemblée,

2- Lecture du rapport d'activité et examen des états financiers de la société portant sur l'exercice 2022,

3- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes portant sur l'exercice 2022,

4- Approbation s'il y'a lieu du rapport d'activité et des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2022, et des opérations portant sur les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5- Quitus aux administrateurs,

6- Affectations du résultat de l'exercice 2022,

7- Attribution des jetons de présence aux administrateurs,

8- Approbation à la nomination des membres du conseil d'administration,

9- Pouvoirs pour formalités.

2024R03261SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FOIRE INTERNATIONALE DE GABES

S.A au capital de 1.104.700 DT

Identifiant RNE : 0389143S

Parc des Expositions - Le Corniche - Gabès

Messieurs les actionnaires de la société FOIRE INTERNATIONALE DE GABES sont priés à assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 21 janvier 2025 à 10 heures au siège de la société sis à la corniche - Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant unique suivant : «Examen du dossier juridique de l'association foire internationale de Gabès («la méditerranéenne pour le développement» actuellement).

2024R03270SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE DE TUINISIE SUD SA

Capital : 1.200.000 TND

Siège social : Rue Commandant Bejaoui 3000 Sfax

Matricule fiscal : 11661 T/P/M/000

La SNIT SUD porte à la connaissance de tous les actionnaires de la tenue de son assemblée générale ordinaire le vendredi 24 janvier 2025 à 8 H30 au siège de la SNIT SUD sis à la Rue Commandant Bejaoui - Sfax - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur la Gestion de l'exercice 2023 et approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2023.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5) Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

6) Renouvellement des mandats des membres du conseil.

7) Approbation des règlements des assemblées générales des années 2021 et 2022.

2024X01734SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du samedi 18 janvier 2025

Sté Industrielle de Menuiserie d'Aluminium et Volets Roulants en Plastique «SIMAP»

Société anonyme

Capital : 610.000 Dinars Tunisien

Identifiant unique : 4094 R

Siège social : Route de Gabès Km 3,5 Sfax

Tous les actionnaires dans le capital de la société «SIMAP» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 18 Janvier 2025 à 11h du matin au siège de la société sis à la Route de Gabès km 3,5 Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'année 2023,

2- Approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2023,

3- Approbation des états financiers de l'année 2023 ainsi affectation des résultats,

4- Approbation des opérations prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes,

5- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'année 2023,

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

7- Divers sujets.

2024X01737SANB3

Société «HERUNDO»

Société anonyme

Siège social : 57, rue 8603 la Charguia 1, Tunis

Registre de commerce : B01171282018

Matricule fiscal : 1580015/R/A/M/000

Le Liquidateur Saber Ben Hassine convoque les actionnaires de la Société Herundo SA en liquidation à une Assemblée Générale Ordinaire le 4 Février 2025 à 14h à son cabinet sis au 67 Avenue Alain Savary Bloc A 6ème étage Appartement n°3.

La convocation a été traitée au registre National des entreprises sous le n°20241557639 en date du 26/12/2024.

L'assemblée générale est convoquée pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Passation de la situation financière de la société

2- Approbation du programme prévue pour la liquidation

3- Pouvoir d'effectuer toutes les opérations de dépôt, de publicité et de formalités légales nécessaires par le liquidateur.

2024403205SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 24 janvier 2025

SIGMA HOLDING

Société anonyme

Au capital de 3.500.000 dinars

75, avenue Kheiredine Pacha, 1073, Tunis

MF : 788121H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SIGMA HOLDING sont

convoqués à l'assemblée générale Ordinaire le vendredi 24 janvier 2025 à 10h30 à Tunis, au 75, avenue Kheireddine Pacha, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1) Augmentation du capital par incorporation des réserves au capital sociale et distribution d'actions gratuites.

2) Changement d'adresse du siège social.

2024403211SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTERNATIONAL SCHOOL OF CARTHAGE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.760.000 Dinars

Siège social : Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis

Matricule Fiscal : 0933033Y/P/M/000

Identifiant Unique RNE : 0933033Y

Messieurs les associés de la société INTERNATIONAL SCHOOL OF CARTHAGE S.A.R.L. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra jeudi le 16 janvier 2025 à 10 heures au siège de l'International School of Carthage, Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités et des délais de convocation relative à la tenue de cette assemblée

- Examen et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 août 2024;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 août 2024 ;

- Examen et approbation des conventions conclues dans le cadre de l'article 115 du code des sociétés commerciales, relatives à l'exercice clos le 31 août 2024;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 août 2024 ;

- Quitus au gérant au titre de sa gestion de l'exercice clos le 31 août 2024;

- Approbation du budget annuel au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 ;

- Pouvoirs aux fins de formalités.

2024403202SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale de clôture de la liquidation

De l'UCP El Hilel Bouargoub

Les liquidateurs de L'UCP Agricole de Bouargoub annoncent que l'assemblée générale de la clôture des opérations de liquidations de la dite unité se tiendra le mardi 7 janvier 2025 à 10H du matin au siège de la délégation de Bou Argoub à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapport général de liquidation

2- Présentation des états financiers et la balance comptable

3- Rapport du comité de contrôle

4- Approbation des états financiers et balance comptable et quitus des liquidateurs.

Cette annonce est considérée comme une convocation personnelle pour tous les coopérateurs en fonction à la date de prise d'acte de liquidation le 9 octobre 2008.

2024R03260SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Bassem ben Mokhtar Bounouh titulaire de la CIN n°05779218 déclare la perte du Titre de propriété n°2485/01 objet du titre foncier n°106817 situé à la rue Lassad ben Osman, Sidi Bechir Tunis du 23/8/2004 appartenant au feu Fatma Bent Bounouh suite à une déclaration sur l'honneur égalisée au Municipalité de Tunis le 24/12/2024 sous le n°13997.

2024T01248DIVD2

Avis au public

En vertu d'un Jugement préparatoire émanant de la chambre du conseil du tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 5 décembre 2023 relatif à l'affaire de règlement Judiciaire num 269, il a été décidé la cession de la société SGM Totalement aux tiers. Mme Olfa Ben Sassi l'administrateur Judiciaire a été nommée contrôleur d'exécution pour préparer le cahier de charge et Mme Oumayma Gharbi a été nommée juge contrôleur.

2024T01255DIVD2

Offre de cession de la société de Tourisme et Loisirs au tiers

(Hôtel NEPTUNE Hammamet)

En exécution du jugement n°830 prononcé par le tribunal de 1ère instance Tunis 1 le 18/01/2022, il aurait procédé à la cession au tiers de la Sté société de Tourisme et Loisirs I.U 0538953C (hôtel NEPTUNE à Hammamet avec son Fonds de commerce sans effectifs), conformément aux clauses du Cahier des Charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du contrôleur d'exécution chargé de la cession (contre 500 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession NEPTUNE» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 2068 Tél : 52.299.508 /71.472.065, et ce au plus tard le 27/02/2025. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du cahier des charges, ne seront pas acceptées.

2024R03233DIVD2

Nomination d'un liquidateur

En vertu d'une autorisation délivrée par le Président du Tribunal de Première Instance de Tunis, en date du 12/12/2024, sous le numéro 52511, l'expert Ben Amor Mongi a été nommé liquidateur de l'héritage de Abderrazzek Zeydi, représenté par

une station de distribution des carburant situé à la Rue Azzouz Rebaii Manar 2 Tunis sous la surveillance et le contrôle de Madame Chayma Chouchéne entant que Juge de contrôle.

Toute personne intéressée ou ayant une objection doit contacter le liquidateur à son bureau situé au n°73, Résidence Ibn Mandhour, derrière Aman Banque, Al-Mourouj 1, Ben Arous, téléphone : 99069803.

2024R03254DIVD2

Avis

M Morched Abdennader déclare par la présente qu'il a perdu l'origine de propriété de son père d'une parcelle de terrain de 1502 m² de surface situé à la route Gremda km 5 objet de partage du 14/4/1994 acte notarié Moncef Bouaziz et Chahir Hchicha d'où nécessité de rétablir une 2ème copie conforme, cependant toute personne ayant droit ou opposition à cet acte doit se présenter au notaire Mr Yassine Rbaii à son bureau dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2024X01742DIVD2

Remplacement de liquidateur

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 01/11/2024 dans le dossier de liquidation n°92/23, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domicilié au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur du succession du feu Med Salah Jbira en remplacement de liquidateur précèdent Mr Mohamed Sassi.

2024403195DIVD2

Remplacement de tuteur

Suivant ordonnance émanant de Monsieur le juge du tutelle auprès du tribunal de première instance de Tunis en date du 16/12/2024 sous le n°22716, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domicilié au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de tuteur de monsieur Eladel Erromdhani et ce en remplacement de monsieur Badereddine Iffa.

2024403196DIVD2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Tunis n°53666 du 10 décembre 2024 décide de nommer Mme Amel Jouini liquidateur judiciaire pour liquider et administrer la succession de feu Rchid Yazghali et Souad Slim.

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée au liquidateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage bur4 Tunis. (tél : 54 022 212 / 24 602 239).

2024403204DIVD2